Conseil des droits de l’homme

42e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Japon**

Genève, le 31 janvier 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Japon et la remercie pour son rapport.

La Suisse félicite le Japon pour son cinquième Plan-cadre pour l’égalité des sexes. Afin d’assurer un meilleur respect des droits des femmes et des filles au Japon, la Suisse recommande au Japon de ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

La Suisse reste préoccupée par le fait que le Japon continue d’avoir recours à des exécutions en secret. Cette pratique ne viole pas seulement les droits de l’homme les plus fondamentaux tels que le droit à la vie et l’interdiction de la torture et autres peines et traitements inhumains ou dégradants mais aussi le droit à un procès équitable. La Suisse recommande par conséquent au Japon de renoncer aux exécutions en secret et de garantir le droit à un procès équitable, conformément aux articles 6, 7 et 14 du PIDCP.

Je vous remercie.